

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 10 juillet 2020

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents, représentés, absents, excusés :

Collège A : M. B. BERNABÉ, M. Mme M. LAFOURCADE, Mme V. MAGNIER (représentée par Mme Lafourcade), Mme D. PLACIDI-FROT, Mme E. SCHOLASTIQUE, Mme F. LABARTHE, M. DUROY.

Collège B : M. E. DUBOIS, Mme S. FERRAND-NAGEL (représentée par Mme Lafourcade), M. P. GILLET, Mme GROFFE, M. JN. SENNE, Mme NICOLAS-HEMAR, Mme ABADIE (absente). M. MEYLAN (représenté par M. Sadi)

Collège BIASS : M. L. JAN, M. A. RICARD, Mme S. SUIHLI (absente)

Collège personnalités extérieures : M. J.-P. HOSS, M. RECOING (représenté par M. Bernabé), Mme DESJUZEUR (excusée), Mme FRAYSINET (représentée par.....)

Collège étudiants : Mme LABAUME (absente), Mme ROQUES (excusée), Mme BENSTANDJI (absente), M. RATHELOT (absente), M. LEROY (absente), Mme LAGARDE (absente)

Invités : Mme CORDEBARD, Mme S. CHARREIRE-PETIT, Mme C. FOURNO, Mme MARTINEAU, Mme MEDJKANE, M. SADI, Mme LE DANG (excusée), Mme L. MERLE

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du PV du conseil de fac du 16 juin 2020 (vote)
- II. Conventions (Mare et Martin – Lycée Parc de Vilgénis – Mines Paris Tech – CIG)
- III. Discussion sur la lettre d'orientation budgétaire et préparation du dialogue de gestion
- IV. Demande de modification de l'article 3.5 actuel afin d'éviter l'absence de sanction en cas de non restitution des devoirs maison.

Article 3.5 actuel

· Toutefois, si l'absence justifiée concerne une seule épreuve du contrôle continu (**interrogations, devoirs, exposés**), en dehors des épreuves de « galop d'essai » ou de « partiel intermédiaire », la note de cette épreuve est neutralisée. L'étudiant est évalué en contrôle continu en tenant compte des autres notes.

Proposition de modification :

Toutefois, si l'absence justifiée concerne une seule épreuve du contrôle continu (**interrogations de cours**), en dehors des autres épreuves de « galop d'essai » ou de « partiel intermédiaire » ou de "devoirs maison ou exposés", la note de cette épreuve peut être neutralisée et l'étudiant sera alors évalué en contrôle continu en tenant compte des autres notes.

- V. Point sur la rentrée
- VI. Prix de thèse : Prix Joinet
- VII. Discussion sur la défection d'une personnalité extérieure membre du Conseil de Faculté

La séance est ouverte à 9h15

En préambule le doyen rappelle que l'année a été très particulière depuis l'obstacle des grèves du mois de janvier que nous avons réussi à franchir, jusqu'au nouvel obstacle de la crise sanitaire, censée se terminer ce jour en raison de la fin de l'état d'urgence, mais qui est réalité n'est pas terminée.

Le bilan des examens est un bilan tout à fait acceptable et correct en dépit des difficultés rencontrées (fatigue, tension nerveuses, difficultés informatiques), le cap difficile a été passé ainsi que la confrontation à distance de l'avancée de la « machine » de l'université qui ne s'est pas arrêtée (candidatures en masters notamment, Parcoursup).

Il a fallu faire face à tout cela. Il faudra assurément tenter de porter remède à un certain nombre de ces conditions d'exercice de la profession (éventuelle nouvelle circonstance particulière) ou en des circonstances normales ; tout le monde s'est rendu compte que le traitement notamment des candidatures de masters pose problème en temps normal, sans oublier les MCC, les maquettes, le calendrier des candidatures.

Cette vie universitaire a continué (recrutement des EC).

Un seul événement important a été reporté sur demande du Ministère, c'est report du traitement des carrières et des promotions, la session qui devait se dérouler en juin a été reportée en septembre (entre septembre et novembre 2020).

I. APPROBATION PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 16 JUILLET 2020

Le doyen rappelle que le conseil de faculté du 16 juin dernier a été particulier car il s'agissait du premier conseil après le confinement et qu'a été abordé « l'affaire de M. Dubois ».

Le doyen tenait à parler de ce sujet notamment en raison des remous provoqués mais sans en dire trop en raison de son devoir de réserves et des droits de chacun.

Ce PV fait la collecte et le résumé précis du débat du 16 juin ; il faut être scrupuleux quant au contenu de ce PV.

Mme Magnier rebondi sur le sujet de la fin de l'année et revient sur l'investissement des EC et des équipes administratives.

Quant aux difficultés rencontrées, Mme Magnier indique que le ressenti des EC est général quant à la période difficile ; Mme Magnier revient sur la sélection de master. Mme Magnier rappelle qu'à deux reprises l'année dernière a été demandée aux vice doyen formation une réunion sur la sélection des Master, cela aurait permis de pallier quelques difficultés rencontrées aujourd'hui ; cette difficulté spécifique à laquelle s'agrègent toutes celles rencontrées pour la seconde session d'examens, le grand oral des M2, la rentrée, aurait pu être anticipée. Mme Magnier regrette que cela n'est pas été le cas ; elle souligne que chacun se débrouille comme il peut, au cas par cas. La période est lourde et anxiogène. La plateforme (Inception - sélection des Masters) n'est pas familière aux EC. Il aurait fallu disposer des informations relatives aux évolutions de ladite plateforme (admis / non admis), réponse aux questions.

Les problèmes auraient pu être anticipés. Mme Magnier regrette de ne pas avoir d'interlocuteur. Mme Magnier évoque le collectif qui se manifeste et souhaite qu'il soit tenu compte des revendications exprimées. Il serait probablement utile de faire un bilan auprès des EC et du personnel administratif afin de connaître le ressenti de chacun (questionnaire, discussion). Mme Magnier s'inquiète pour la rentrée.

Mme Scholastique rappelle qu'une enquête a été faite par l'université et qu'un bilan va être fait.

Mme Magnier se pose la question de savoir jusqu'où les EC seront malléables ? notamment au niveau administratif.

M. Sadi fait la remarque suivante : J'ai informé par mail les directeurs de Master de la méthode pour faire la sélection et nous avons été à disposition de chacun. Des réunions avec les étudiants ont été faites par chaque directeur. Nous avons toujours été présents. Le seul rendez-vous auquel je n'ai pas répondu est celui pour la création du DU Digital et Entreprenariat avant le confinement, mais cela a été réglé par mail.

M. Ricard souligne qu'à la rentrée un questionnaire sera envoyé au EC et au personnel administratif concernant le ressenti « confinement » et « post confinement » en collaboration avec la cellule RPS élargie (Risques Psycho Sociaux).

Mme Labarthe pense qu'il y a une conjonction de plusieurs facteurs : confinement et report des notes qui est infaisable avec le risque de se tromper de ligne ; pour la sélection des Masters, il est évident qu'il faut penser quelque chose comme Parcoursup (IA qui aiderait dans les choix) ; avoir un outil d'aide à la décision.

Qu'en est-il du recours gracieux ?

Le doyen répond que c'est un chantier essentiel et nécessaire. Pour les recours, il faut répondre même de façon lapidaire.

Mme Cordebard précise qu'un recours qui n'est pas envoyé en AR n'est pas officiel d'après la DAJI.

M. Duroy précise que depuis peu de temps nous sommes rentrés dans la liste des exceptions au principe selon lequel désormais le silence vaut acception, donc nous sommes intégrés dans la liste des exceptions. L'université a rappelé l'existence de cette nouvelle exception. Désormais lorsque nous gardons le silence sur une demande d'inscription ou de candidature, le silence vaut refus.

Le doyen informe qu'à la rentrée une commission Master sera créée avec les GS au sujet notamment des sélections et du tri des candidatures. Il y a également le problème des sollicitations quasi permanentes au sujet du traitement informatique et administratif des Masters sur Copernic et Sphinx.

Il y a vraiment un problème de domination de la machine et de la technique sur l'humain. Il faut plus d'anticipation pour l'année prochaine.

Mme Magnier répond que les difficultés liées à la plateforme auraient pu être résolues plus tôt (il y a un an). Il n'y a pas, à ce jour, de visibilité sur le nombre des étudiants, sur les services (cours non fixés). Il faudrait un bilan de ce que s'est passé ces derniers mois et notamment en cas d'un rebond probable du virus.

Le doyen demande à Mme Magnier si elle peut piloter ce groupe de travail.

M. Sadi informe qu'une réunion a eu lieu avec l'université au sujet des termes incompréhensibles utilisés (Sphinx, Copernic, GS.....) et que les EC étaient à saturation. Il n'était plus possible de compléter toutes les plateformes.

M. Nicolas Hemar désire parler des licences et souligne qu'il y a également une volonté de faire remonter les difficultés et notamment en tant que responsables de formation : beaucoup de sollicitations des collègues « perdus », la gestion administrative (notes à retrouver).

M. Ricard intervient pour souligner que les services administratifs doivent aussi jongler sur les plateformes.

Mme Scholastique voudrait savoir s'il était prévu que les administratifs soient formés à ouvrir des comptes sur e.campus ou un soutien administratif dédié.

Mme Cordebard informe que des formations à l'outil sont prévues en septembre.

Mme Nicolas Hemar revient sur la problématique e.campus : les licences ont été basculées l'année dernière et que les inscriptions ont été très difficiles à faire (passage entre Apogee et e.campus) prise en mains difficiles de la plateforme.

Si les étudiants ne sont pas inscrits, les cours non ouverts, il sera impossible de travailler (confinement ou non).

Mme Martineau informe que les administratifs seront formés à e.campus très rapidement (SREP ou SEVE) pour ouvrir les espaces et vérifier que les étudiants sont dans les bons espaces.

Il y a des problèmes entre Apogée et e.campus, notre manière de formaliser notre offre de formation génère de multiples espaces de formation ouverts sur e.campus. Nous dépendons beaucoup de la DIP. L'UFR ferme le 29 juillet mais l'offre de formation ne sera pas descendue dans e.campus et les étudiants non plus. L'équipe administrative va avoir entre le 24 août et le 7 septembre pour ouvrir environ 4 000 espaces de cours en vérifiant que les étudiants sont bien raccrochés.

Des miracles ne seront pas faits.

Le doyen parle de la synchronisation des cohortes sur e.campus : la plupart d'entre nous ne sait pas de quoi il s'agit et il est bon de rappeler que c'est un travail colossal à faire : pour un cours, il peut y avoir 3 codes donc 3 enveloppes d'étudiants pour un seul cours, ce qui nécessite une synchronisation de ces 3 cohortes sous une seule enveloppe pour que chaque étudiants soient atteints. Tout le monde est soumis à la multiplicité des codes pour un même cours.

M. Dubois souhaite intervenir pour souligner que l'UFR a un problème en raison de sa taille. Une centaine d'EC parmi les milliers de l'université (donc pas prioritaires) mais nous avons le plus grand nombre de cours mutualisés. Cette mutualisation a été obligatoire et pose le problème des multiples parcours. E.campus a été paramétré au niveau de l'université plutôt pour des enseignements non mutualisés là où nos enseignements le sont énormément. La DIP ne voit pas notre problème comme un problème fondamental car il ne touche que 110 EC, les solutions proposées n'étant pas à notre avantage, d'autres ont été trouvées durant le confinement, il faudrait avoir une personne dédiée à l'UFR pour un remède global du problème.

Mme Nicola Hemar répond la logique de la mutualisation va toucher toute l'université été qu'il faut espérer que la DIP s'en saisisse.

Le doyen pense que l'un des objectifs est de faire en sorte que cela ne devienne pas du normal. Un glissement est en train de se passer avec le taux de réussite supérieur au baccalauréat cette année (95,7 % soit 13 % de plus que l'année dernière) ; avec la mise en place de l'hybridation et des cours à distance le rectorat risque de nous répondre qu'il sera possible d'absorber l'afflux d'étudiants supplémentaires. Cette augmentation mécanique des étudiants risque de nous faire tomber de l'exceptionnel au normal et une sorte de moyen mécanique de nous imposer les cours à distance et l'hybridation ? c'est un problème réel et tangible, cette normalisation n'est pas acceptable. Il faut résister à la normalisation liée à la période exceptionnelle.

Le doyen rappelle que des formations à e.campus sont proposées depuis longtemps.

Le Conseil de Faculté appuie la nécessité de recruter un personnel dédié (ingénieur pédagogique) et un technicien audiovisuel, un communiqué sera rédigé en ce sens.

M. Fonbaustier aimerait savoir comment faire pour que tous les cours avec des sous parcours, parcours spéciaux L1, parcours mutualisés M1 pour mettre sur e.campus les documents. Comment se contenter de mettre des supports et liens sur les espaces ?

Le doyen répond que c'est la synchronisation des cohortes et n'avoir à faire qu'une seule action.

M. Sadi rappelle que l'objectif a été de maintenir le bateau à flots, un énorme travail administratif a été fait. Le diplôme qui sera délivré cette année aura une certaine valeur malgré les conditions d'examens. Il faut saluer le travail de tous, si ce dernier n'avait pas été fait, il est probable que nous en serions au

même point que notamment l'Université Paris 1. Nous tentons d'expliquer à Paris Saclay que l'UFR a une façon de fonctionner et qu'il n'est pas possible de tout bouleverser avec le numérique car il y a une phase de mise à niveau et de découvertes pour beaucoup. Le message a été transmis.

M. Lafourcade rappelle que le problème des doublons de cours existe depuis longtemps et qu'il est géré tant bien que mal par chacun ; il a un problème spécifique de formation des vacataires qui sont différents chaque année.

M. Fonbaustier trouve que les outils qui sont censés faciliter la vie la complique dans des proportions affolantes ; ce n'est pas qu'une question de transition mais aussi d'accessibilité des adresses des EC ; un sujet à aborder : la façon dont les EC sont rendus accessibles malgré eux à des demandes permanentes des étudiants (recevabilité des dossiers).

Le doyen pense qu'il faut régler la question des adresses mail.

Mme Magnier voudrait savoir ce que les EC pourraient faire pour appuyer les demandes de la direction quant aux problèmes énoncés ?

Le doyen pense qu'il est possible d'envoyer une lettre à la Présidente comme pour les revendications au sujet de la charte RH. Il faudrait établir des règles et qu'elles soient publiées. Il faudrait une communication de la part du Conseil de Faculté, ce qui serait moyen supplémentaire d'alerter la Présidence. Le véritable élément de pression serait lors d'une réunion du Conseil de Direction.

Mme Scholastique aimerait exiger un courrier papier, mais est-ce possible ?

Le doyen répond que cela semble difficile mais est-ce impossible réglementairement ?

Mme Placidi-Frot revient sur le point RI :

- Pour les stages, les départs à l'étranger jusqu'à fin août (Europe) sont autorisés en revanche hors Europe soumis à une autorisation préalable du FSD, il faut envoyer les demandes à Mme Placidi-Frot qui les transmettra au FSD (circuit un peu long).

Le PV est approuvé à 20 voix pour, 0 non et 2 abstentions.

II. [CONVENTIONS \(MARE & MARTIN - LYCEE PARC DE VILGENIS - MINES PARIS TECH - CIG](#)

Seule la convention Lycée Parc de Vilgénis a été validée par la DAJI.

Mme Nicolas Hemar précise que cette convention existe depuis plusieurs années. Elle concerne le parcours L3 économie/gestion parcours gestion des entreprises pour une vingtaine d'étudiants sélectionnées qui font une partie de leur formation en préparation de concours école de management et qui parallèlement suivent le parcours L3 gestion.

La convention Parc de Vilgénis est approuvée à l'unanimité.

Présentation de la convention Mines Paris Tech par M. Denis.

Principe : c'est convention qui concerne l'un des 8 parcours de la mention de Masters management stratégique Saclay, c'est le parcours recherche en management co-porté l'ENS Paris Saclay et sur lequel nous travaillons depuis 5 ans. 2020 a été l'année de l'ouverture du M2.

L'école des Mines nous a contacté qui eux-mêmes sont investis dans un double parcours de recherche (Gestion Dynamique des Organisations - GDO et Management des Organisations et Politiques Publiques -

MOPP) co-accrédités entre l'Université Paris Nanterre, l'École des Mines et auquel contribuait le Centre de Recherche en Gestion de l'École Polytechnique, l'École Supérieure de Commerce de Paris et l'ENA pour le parcours MOPP.

En raison d'évolutions institutionnelles l'Université Paris Nanterre ne souhaite plus être co-accrédités avec Mines Paris Tech et le directeur du Master va partir à la retraite d'ici 18 mois et qu'il était très soucieux d'un passage de relais. Un grand nombre d'EC ont suivi ces formations.

Plusieurs points importants :

- Convention sans impact en terme d'habilitation car nous sommes les seuls porteurs les autres acteurs qui souhaitent poursuivre cette collaboration
- Par tradition les étudiants de ce Master pouvaient bénéficier des enseignements dans les diverses institutions ce qui leur permettait de profiter des BU, des infrastructures tout en ne réglant leur inscription que dans les institutions accréditées. C'est un accord administratif.

L'importance de l'ENS dans ce M2 relève du fait que 10 élèves normaliens sont admis, il faudrait qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages.

Mme Lafourcade s'interroge sur la logique financière de la collaboration ; est-ce Paris Saclay qui s'engage à financer les cours qui seront donnés par les grandes écoles ou seront-ce les grandes écoles devront intégrer les cours dans leur service ?

M. Denis répond que ce sujet est mentionné dans l'article 3 de la convention. Cette collaboration sera plus officielle par le biais de cette convention. Clairement l'UFR Jean Monnet ne paierait que les heures effectuées par les EC de la composante. (Inaudible à 1 heure 37 minutes).

M. Lafourcade averti que s'il y a beaucoup de chercheurs du CNRS dans les laboratoires il faudra être vigilants sur le paiement des heures sur lesquelles il n'y a pas d'engagement.

M. Denis répond qu'il n'y a qu'un seul intervenant.

Le principe de la convention JM/ENS/Mines Paris Tech est approuvé à l'unanimité.

Une convention avait été proposée par M. Gillet mais n'est pas soumise au conseil.

M. Gillet a été contacté par une école de commerce (l'ISG).

Il s'agirait d'accepter des étudiants de l'ISG en M2 SIF et dès lors qu'ils seraient acceptés, seraient versés 2 500 € pour l'obtention d'un double diplôme ; il s'agit d'étudiants en alternance. Nous restons maîtres de nos recrutements. L'entrée en M2 SIF étant soumise à un test, les étudiants de l'ISG le seraient aussi ; de plus un service de stages serait mis à notre disposition ainsi qu'à la disposition des M1 de Sceaux pour un M2 en alternance. Aucun engagement de la part de la faculté.

M. Lafourcade voudrait savoir combien par le passé des étudiants de l'ISG ont été recrutés.

M. Gillet répond qu'un ou deux étudiants ont été recrutés.

M. Denis se dit surpris car il n'a jamais été au courant de l'existence éventuelle d'une telle convention et rappelle que le niveau de diplomation du master est le niveau de master et non le parcours.

La mention finance est-elle informée ? (En partenariat avec Evry) il serait souhaitable qu'il y ait une concertation préalable avec les deux responsables de la mention et avec le conseil de perfectionnement de la mention (qui ne s'est pas tenu cette année).

M. Gillet s'excuse de n'avoir pas informé les responsables de mentions. Il précise qu'il est possible d'accepter pour une mention et pas l'autre.

M. Gillet rappelle qu'il est possible de n'accepter personne ; la convention est dénonçable à tout moment.

Mme Placidi-Frot demande ce que les étudiants du M2 SIF vont recevoir de plus que l'accès aux stages ?

M. Gillet répond l'obtention de 2 500 €, les stages et la certification AMF (autorité des marchés financiers). Les étudiants de M2 SIF pourraient passer cette certification et éventuellement un test d'anglais et leur permettre de suivre des cours supplémentaires. Cette convention permettrait d'améliorer le contenu du M2 SIF.

Le doyen répond que les étudiants auraient un double diplôme. Les GS et Jean Monnet devraient se réunir avec le conseil de perfectionnement pour alimenter la discussion. La question qui se pose : est-il opportun de faire cette convention ou pas ?

M. Chikaoui présente la convention CIG.

C'est une convention qui rentre dans le cadre de la licence professionnelle métiers des administrations et des collectivités territoriales (licence ayant 3 ans d'existence et seule licence professionnelle).

Cette licence a eu des débuts difficiles et a été relancée grâce au Centre Départemental de Gestion ; cette structure coiffe les collectivités territoriales dans la petite couronne et qui a pour but de soutenir les politiques d'emplois, les politiques de carrières, l'affectation des ressources humaines des collectivités territoriales, il y a une action sur la formation des fonctionnaires territoriaux.

Cet organisme place de façon informelle nos apprentis dans les collectivités territoriales. Avant l'intervention du CIG nous n'avons aucune porte d'accès aux collectivités territoriales.

Le recrutement d'apprentis dans les collectivités territoriales est soumis à des contraintes budgétaires et plus dans les postes techniques (jardinier, adjoint technique) et c'est une nouveauté dans les postes administratifs.

Le CIG nous aide à promouvoir l'apprentissage dans la fonction territoriale et de promouvoir les collectivités territoriales dans la faculté et l'université.

Il y a très peu d'obligations si ce n'est des obligations de coopération avec le CIG qui en plus de nous trouver des contrats, coachent les candidats en les préparant aux entretiens et organise les entretiens avec les collectivités territoriales.

La convention permettra de renforcer ce partenariat. Elle formalisera une situation très bénéfique pour nous ; sans le CIG cette formation ne pourrait pas perdurer.

Mme Scholastique demande si cette convention pourra durer 3 ans ?

M. Chikaoui répond que c'est un an renouvelable tacitement pendant 3 ans, la convention a été approuvée par la DAJI.

Il faudrait rédiger l'article 5 de la façon suivante : la durée de la convention est d'un an, renouvelable tacitement deux fois - suggestion à soumettre à la DAJI.

La convention CIG est approuvée à l'unanimité.

La convention MARE & MARTIN :

L'article 3 nous concerne plus spécifiquement :

Art. 3. Conditions de l'édition

Il a été convenu que seront publiés dans cette collection

Des ouvrages collectifs, expressément portés par un ou plusieurs chercheurs d'une des équipes de recherche de l'UPSaclay, ou par une ou plusieurs équipes.

Dans cette hypothèse, l'UPSaclay s'engage à remettre à l'Éditeur un fichier correspondant à une charte éditoriale précise qui aurait été parfaitement respectée, avec mise en forme. La charte éditoriale figure en annexe 3 de la

présente convention. L'Éditeur opère seulement une vérification d'ensemble, puis réalise une épreuve de mise en pages qui sera soumise aux porteurs du projet pour vérification et corrections éventuelles.

Toute publication est proposée et soutenue par le Laboratoire, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs de ses unités de recherche, ou de la Fédération de Recherche Jean-Monnet, dont le nom apparaît expressément. Le Laboratoire s'engage sur la valeur scientifique, sur la qualité formelle du texte remis et sur l'achat d'exemplaires (cf. ci-dessous).

Le volume peut être publié sous le nom du Laboratoire ou du (des) chercheur(s) rattachés aux unités de recherche et qui est (sont) le(s) porteur(s) de ce projet. Lorsque qu'une unité de recherche porte le projet, elle est représentée par son directeur ou son directeur-adjoint dans les relations avec l'Éditeur.

Aucune subvention n'est versée par l'auteur, l'unité de recherche, la Faculté ou l'UPSaclay à l'Éditeur.

L'UPSaclay s'engage à acheter à l'Éditeur entre 40 et 50 exemplaires minimum, avec une réduction de 25 % par rapport au prix public. Le nombre minimal d'ouvrages dont l'achat sera demandé sera, dans cette limite, déterminé au cas par cas, lors de l'établissement du contrat précédent l'édition dudit ouvrage. Il peut, au cas par cas, être procédé à l'ouverture d'une souscription, en particulier dans le cas d'un dossier d'édition de Mélanges.

Le Doyen de la Faculté Jean Monnet, ou par délégation le Vice-Doyen Recherche, en qualité de directeur de la collection arrête, sur proposition de la Commission Recherche de la Faculté, la liste des titres présentés par les unités de recherche faisant l'objet d'un dossier de publication destiné à l'Éditeur.

L'Éditeur et le directeur de la collection décident d'un commun accord des titres à publier.

Mme Crespy-Faure s'interroge sur les 40 et 50 exemplaires, car la BU les achète depuis longtemps au prix public ; elle demande si la BU pourrait bénéficier de deux exemplaires.

Et par rapport à la diffusion en ligne : l'accès à des versions électroniques serait-il possible ? il n'est rien mentionné à ce sujet dans la convention.

Mme Groffe fera un retour ultérieurement.

Il faudra également clarifier la dénomination du laboratoire. C'est une convention pour tous les laboratoires.

L'expression de conseil de faculté se fera sur le principe du renouvellement de la convention.

Le renouvellement est adopté à l'unanimité.

III. DISCUSSION SUR LA LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET PREPARATION DU DIALOGUE DE GESTION

Il s'agit d'une mutation en cours.

Mme Charreire-Petit précise qu'il y a une diminution de la part attribuée aux financements récurrents et un glissement qui est lié à notre taille (nombre d'étudiants accueillis) vers des appels à projets liés à l'évolution de la recherche et de son financement.

Il va y avoir de plus en plus de financements vers des fonds fléchés ; la question est : nos projets vont-ils être « au bout des flèches » ou pas ? Il faut être vigilant et réfléchir collectivement à ce problème. Il ne faudrait pas être à la traîne ni ne faire que répondre à des appels à projets. C'est un point de vigilance à avoir.

Le doyen informe que Saclay nous avait savoir que le dialogue de gestion se ferait à exécution successive.

Ce dialogue ne devrait commencer qu'en septembre.

Pour le prochain dialogue de gestion l'accent devra être mis sur la question du fléchage des appels à projets (qui les fixe, qui en détermine les contours ...)

Le plan qui sera déroulé pour le dialogue de gestion sera envoyé aux membres du conseil de faculté.

M. Denis précise qu'une tribune était parue dans Le Monde et signée par plus de 180 chercheurs.

Mme Charreire-Petit ajoute qu'il ne faudrait pas que ce qui faisait notre force jusque-là, c'est-à-dire un nombre d'étudiants conséquent, devienne une faiblesse.

IV. DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.5 ACTUEL AFIN D'EVITER L'ABSENCE DE SANCTION EN CAS DE NON RESTITUTION DES DEVOIRS MAISON

M. Sadi présente la modification : la demande est faite par l'université : il s'agit dans le cadre des absences de neutraliser une note. Quand un étudiant a une absence justifiée dans le cadre du contrôle continu et d'une évaluation ; l'idée reste de limiter cette neutralisation de note (la neutralisation signifie que l'étudiant n'a pas 0, mais seront prises en compte ses autres notes dans les autres évaluations mais pas la note durant l'épreuve pour laquelle il a été absent de manière justifiée). Dans le règlement rédigé, ce serait de limiter les évaluations concernées et de garder la neutralisation à l'interrogation de cours.

Mme Lafourcade craint que la terminologie « interrogation de cours » ne soit pas adaptée au fonctionnement des appréciations en économie/gestion.

M. Sadi propose de trouver un terme plus approprié.

Mme Lafourcade propose : « interrogation » ou « contrôle continu ».

M. Sadi propose de viser le contenu de l'épreuve : « interrogation qui porterait exclusivement sur des questions de cours » ou enlever « toutefois » et la question de la neutralisation et voir ce que l'université va proposer.

Mme Lafourcade pense que cela ne règlera pas le problème.

M. Gillet demande qu'est qu'une absence justifiée ? si on neutralise l'épreuve, comment reporte-t-on le pourcentage prévu sur cette épreuve sur les épreuves suivantes ?

Mme Charreire-Petit est plutôt favorable pour préciser à minima la nature des épreuves concernées par la neutralisation.

Mme Lafourcade pense qu'il faut que tout le monde se coordonne sur la terminologie.

Le doyen demande l'avis du conseil sur la suppression de l'alinéa concernant les épreuves de contrôle continu.

Le conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées.

11 oui - 0 non - 1 abstention.

V. POINT SUR LA RENTREE

Il n'y a pas de réelles incertitudes sur la rentrée, tout peut changer d'un jour à l'autre.

Deux plans ont été construits (A & B) avec une préférence pour le A.

Plan A :

Tout présentiel avec masques (apportés par les étudiants), distanciation, gel hydroalcoolique, désinfection des locaux.

M. Ricard demande qui aura l'autorité pour imposer le port du masque à un étudiant qui ne veut pas en porter ?

Mme Scholastique préconise une sanction envers les réfractaires.

M. Sadi précise qu'il faut que la sanction soit notée dans le règlement des études.

Mme Crespy-Faure informe le conseil que la Présidence se penche sur la question avec le Docteur Brun.

M. Sadi propose : « tout étudiant qui ne respecterait pas le port du masque dans les conditions demandées sera exclu de l'espace concerné ».

Approbation à l'unanimité de la phrase proposée.

13 oui - 0 non - 0 abstention

Le doyen de médecine est sur la même longueur d'ondes, présentiel avec masque.

Il faudra peut-être basculer sur le plan B.

Plan B :

Hybridation : couper en deux une formation (faire venir une partie du groupe semaine paire et la seconde semaine impaire avec cours et TD en directs).

Des ordinateurs portables avec Webcam grand angle ont été demandés.

Il sera peut-être possible dans un second temps d'équiper les salles d'une caméra, mais dans un premier temps par ordinateur portable.

M. Ricard demande qui fera le paramétrage et combien d'ordinateurs ont été commandés.

Le doyen répond que ce sera le service informatique et que 50 ordinateurs ont été commandés.

M. Gillet pense que le plus urgent est l'équipement des amphithéâtres. Les dispositions seront-elles les mêmes quelque que soient les promotions ? Mesures simplifiées éventuellement pour les M2 qui sont moins nombreux que les L1, L2...

Mme Nicolas-Hemar précise qu'il ne sera pas possible de fournir des grandes salles pour des petits effectifs.

Le doyen pense suggérer aux étudiants de travailler en binôme (chacun une semaine), pour les amphis c'est possible mais pas pour les TD.

Mme Nicolas-Hemar n'est pas trop d'accord avec l'idée des binômes, car les étudiants doivent se connaître et bien s'entendre.

Mme Merle demande comment il serait possible que les étudiants ne fassent pas du distanciel et du présentiel dans la même journée ?

Mme Magnier demande ce qu'il en est des services des enseignants chercheurs et selon quel plan ? Est-il possible d'accéder rapidement sur e.campus à la cohorte des étudiants inscrits.

Le doyen répond que les étudiants sont en cours d'inscription et une fois qu'ils seront inscrits, il faudra procéder à la synchronisation des cohortes.

En ce qui concerne les services, il faut commencer dès maintenant à les répartir.

En admettant que le plan B soit retenu, le calendrier ne change pas.

M. Sadi précise que les maquettes n'étant pas terminées il est normal que les cours ne soient pas encore placés.

Mme Medjkane demande la répartition des cours entre les enseignants et le nom des enseignants.

Le doyen informe qu'il y aura certainement une évaporation naturelle, ce qui fait que dans un premier temps, on tente une rentrée en présentiel avec masque avec peut-être un glissement vers du semi distanciel en direct.

Chacun devra s'adapter au temps de cours, 3 heures de cours semblent un peu lourd (1h ½ x 2 ou 2 heures + 1...).

Mme Labarthe fait remarquer qu'il va falloir adapter la pédagogie. Cela ne sera pas possible de modifier le planning si ce n'est pas prévu très tôt.

Mme Scholastique pense qu'il faut prévoir un allègement du programme.

M. Fonbaustier pense que de nouvelles techniques pédagogiques vont être explorées avec une articulation cours « physiques » et « outils d'approfondissement » ; e.campus le permet.

Le doyen précise qu'il ne sera pas possible de réduire les cours sans qu'il y ait une incidence sur les services même si la note de la vice-présidente formation indique qu'il y a un volant de 20 %, c'est 20 % ne sont pas donnés mais transformés en contenus pédagogiques autres.

C'est 20 % vont donner 40 % de travail en plus.

VI. PRIX DE THESE : PRIX JOINET

En 2019 la Fondation Varenne a choisi de recentrer ses actions autour de la presse. Elle ne financera donc plus, à partir de 2020, le Prix de thèse, comme elle le faisait depuis sa création en 2005.

L'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, anciennement dénommé Institut Universitaire Varenne, assumait seul la gestion du Prix depuis 2013 et en reste l'organisateur. Il poursuit ainsi son action en faveur de la diffusion des connaissances et de la promotion de l'excellence.

Le Prix de thèse Joinet continuera à récompenser les lauréats par la publication de leurs thèses dans la « Collection des Thèses » de l'Institut, diffusée par Lextenso édition.

La proposition c'est que la faculté contribue à hauteur de 500 € au prix de thèse sur le budget de la faculté.

La proposition pour le versement de 500 € pour le prix Joinet est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

12 oui - 1 non - 1 abstention

VII. DISCUSSION SUR LA DEFECTON D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE MEMBRE DU CONSEIL DE FACULTE

Deux membres extérieurs du conseil de faculté n'en feront plus partie à la rentrée, l'un pour raison statutaire, l'autre pour raison personnelle.

La séance se termine à 13h00

PROJET